

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six mars à dix-neuf heures quarante cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 28 mars 2024

**Etaient présents** : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN.

**Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Damien RIBOUCHON

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

**Secrétaire de séance** : Réjane CONAN

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Iris fille de Pacifique DUTEL et Cindy MIEGE.

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 26 mars 2024.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six mars à dix-neuf heures quarante cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 28 mars 2024

**Etaient présents** : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN.

**Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Damien RIBOUCHON

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

**Secrétaire de séance** : Réjane CONAN

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**2) BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget Mouillages**

L'article L.5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune doit être communiqué aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la réunion consacrée à l'examen dudit budget. Les documents ont été transmis le 12 mars 2024.

Madame Marie THUILLIER, Adjointe aux Finances, rappelle qu'un budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et recettes pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le conseil municipal, sous forme de décision modificative.

Vu :

- L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Marie THUILLIER présente les comptes du Budget Primitif Mouillages relatif à l'année 2024.

Il est présenté en équilibre de la manière suivante :

- |                             |   |                                       |
|-----------------------------|---|---------------------------------------|
| - Section de Fonctionnement | : | 6 500.00 euros (Dépenses et Recettes) |
| - Section d'Investissement  | : | 0 euro (Dépenses et Recettes)         |

Le budget primitif Mouillages 2024, est voté à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 26 mars 2024.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six mars à dix-neuf heures quarante cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 28 mars 2024

**Etaient présents** : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN.

**Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Damien RIBOUCHON

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

**Secrétaire de séance** : Réjane CONAN

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**3) BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET CAMPINGS**

L'article L.5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune doit être communiqué aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la réunion consacrée à l'examen dudit budget. Les documents ont été transmis le 12 mars 2024.

Vu :

- L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M57
- la délibération n°4 du 6 juillet 2022, adoptant la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Madame Marie THUILLIER, présente les comptes du Budget Primitif Campings relatif à l'année 2024.

Il est présenté en équilibre de la manière suivante :

- *Section de Fonctionnement* : 203 000.00 euros (Dépenses et Recettes)
- *Section d'Investissement* : 95 000.00 euros (Dépenses et Recettes)

Le conseil, après en avoir délibéré,

- arrête le budget Campings 2024 comme suit :
  - *Section de Fonctionnement* : 203 000.00 euros (Dépenses et Recettes)
  - *Section d'Investissement* : 95 000.00 euros (Dépenses et Recettes)
- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Le Budget Campings 2024, est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 26 mars 2024.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire  
Dominique ROUSSELOT

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six mars à dix-neuf heures quarante cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 28 mars 2024

**Etaient présents** : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN.

**Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Damien RIBOUCHON

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

**Secrétaire de séance** : Réjane CONAN

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**4) BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget Principal**

L'article L.5217-10-4 du CGCT précise que le projet de budget de la commune doit être communiqué aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la réunion consacrée à l'examen dudit budget. Les documents ont été transmis le 12 mars 2024.

Vu :

- L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M57
- la délibération n°4 du 6 juillet 2022, adoptant la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Madame Marie THUILLIER, Adjointe aux Finances, présente les comptes du Budget Primitif de la commune, dit Budget Principal. Il est présenté en équilibre de la manière suivante :

- *Section de Fonctionnement* : 1 950 000.00 euros (*Dépenses et Recettes*)
- *Section d'Investissement* : 1 944 000.00 euros (*Dépenses et Recettes*)

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

- o Programme de voirie 2023 et 2024
- o Installation et changement de candélabres
- o Travaux d'effacement de réseaux : renforcement et/ou sécurisation de réseaux électriques et enfouissement du réseau téléphonique
- o Travaux église : fin de travaux
- o Salle de Lannivrec : études et travaux
- o Remise en état des chemins communaux
- o Acquisition d'un terrain constructible
- o Diverses acquisitions : petits matériels et équipements...

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28.03.2024

ID : 056-215601147-20240326-0426032024-BF

Le conseil, après en avoir délibéré,

- arrête le budget primitif 2024 comme suit :
- *Section de Fonctionnement* : 1 950 000.00 euros (*Dépenses et Recettes*)
- *Section d'Investissement* : 1 944 000.00 euros (*Dépenses et Recettes*)
- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Le Budget Primitif principal 2024, est voté, à l'unanimité, tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 26 mars 2024.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six mars à dix-neuf heures quarante cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 28 mars 2024

**Etaient présents** : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN.

**Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Damien RIBOUCHON

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

**Secrétaire de séance** : Réjane CONAN

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**5) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET CAMPINGS**

Une subvention exceptionnelle est votée au budget primitif 2024 de la commune, article 65821, pour 81 370.00 euros. Afin d'équilibrer le budget Campings, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exécuter la dépense à hauteur de 81 370.00 euros et demande à Monsieur le Maire de mandater :

- 81 370.00 euros depuis le Budget Principal (article 65821) au profit du budget Campings (article 774).

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 26 mars 2024.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six mars à dix-neuf heures quarante cinq, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 12 mars 2024
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 28 mars 2024

**Etaient présents** : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Sylvie LE PAN.

**Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir** : Damien RIBOUCHON

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Maurice GAULAIN ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN

**Secrétaire de séance** : Réjane CONAN

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**6) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions de la commission communale des finances, réunie le 11 mars 2024, décide de voter, à l'unanimité, les subventions ci-dessous, pour l'année 2024 :

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28-03-2024

ID : 056-215601147-20240326-0626032024-DE

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ASSOCIATION ACT MEIZAD	100,00 €
AMD BELLE ILE	2 500.00 €
APCANBI	300.00 €
ASBI	1 200,00 €
ASSOCIATION ASTRONOMIQUE DE BELLE ILE	200,00 €
ASSOCIATION JEU TU ILE	100,00 €
ASSOCIATION DUBARRE & CORVIC	600.00 €
BELLITHON	100,00 €
CANTABELLE ILE	200,00 €
COLLEGE SAINTE CROIX VOYAGE SCOLAIRE	240.00 €
COLLEGE MICHEL LOTTE VOYAGE SCOLAIRE	440.00 €
DU GRAIN AU PAIN ET PAS QUE	200,00 €
ECOLE DU CHAT LIBRE	500,00 €
ENTRE DANS LA RONDE	500,00 €
FOYER SOCIO CULTUREL	1 500,00 €
LA PUCE A L'OREILLE	600.00 €
LES GUERVEUR	900,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	800,00 €
LYRIQUE EN MER	400,00 €
PLAGES MUSICALES	400,00 €
RÊVES DE CLOWN	100.00 €
SNSM BELLE ILE	1 500,00 €
TEAM BELLE ILE	500,00 €
TENNIS CLUB	500,00 €
UNION SAPEURS POMPIERS 56 (PUPILLES)	100,00 €
UTL	200,00 €
VELO CLUB DE BELLE ILE	2 300,00 €
VINDILIS	300,00 €
YACHTING CLUB BI	600.00 €
TOTAL	17 880.00 €

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 26 mars 2024.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT